

RAPPORT DE MISSION EFFECTUEE A NGARAMA EN DATE DU 5 AOUT 1981

PAR KANYARUSHOKI CLAVER ET NSANZABAGANWA FRANCOIS.

=====

Arrivés sur les lieux à 9H00, le Bourgmestre de NGARAMA en compagnie d'une vingtaine de jeunes nous a conduit dans le paysanat là où l'OVAPAM a attribué 10 Ha de terrain au Ministère de la Jeunesse et des Sports aux collines BIBARE et KAMUCEMETI, secteur NGARAMA.

Nous avons constaté que le défrichage prendra beaucoup de temps et d'efforts mais en premier temps les jeunes couperont le bois de forêt et en feront du charbon. Ce défrichage sera fait progressivement.

Le deuxième problème est celui de la distance. Le terrain se trouve à 8 Km du secteur habité le plus proche. Il sera donc difficile aux jeunes de couvrir chaque matin et chaque soir entre 8 et 20 Km. Les discussions avec les autorités locales ont abouti à ce que, en premier temps, le Ministère fournira des tôles et des clous pour construire des hangars qui serviront de dortoirs pour ceux qui ne pourront pas rentrer tous les jours.

Les cultures adaptés à ce terrain sont les haricots, l'arachide, le soja et le sorgho. Et les secteurs qui seront appelés à recruter les jeunes sont d'abord les 4 plus proches: NGARAMA, KARAMA, KIGASHA et GAKOMA. On verra ensuite si on peut ajouter les secteurs de GITINDA et GATSIBO.

Après la visite du terrain, nous sommes revenus à la Commune où quelques 300 jeunes ainsi que les techniciens et conseillers communaux nous attendaient. Le Bourgmestre a pris la parole pour expliquer aux jeunes l'objet de cette rencontre qui est d'échanger des idées sur la meilleure utilisation du terrain donné par l'OVAPAM au MIJEUNESPORTS. Il rappelle qu'il y a beaucoup de projets dans la région mais qu'il n'y avait rien pour la jeunesse qui est pourtant très nombreuse et sans occupation.

Ce fut le tour du Directeur Général de la Jeunesse de prendre la parole. Il a d'abord expliqué que le but de notre mission était d'étudier avec les autorités locales, les techniciens et les jeunes les voies et moyens de promouvoir les activités en faveur de la jeunesse de la région. L'agriculture, dit-il, est l'activité principale de la population Rwandaise et c'est d'elle que vit et vivra encore longtemps le plus grand nombre. L'OVAPAM a donné aux jeunes une propriété de 10 Ha parce qu'ils se plaignent qu'ils n'ont pas où cultiver. C'est une chance pour eux parce qu'ailleurs on trouve difficilement 1/2Ha, même si la parcelle mise à leur disposition n'est pas la plus bonne. Le souhait du Ministère est de voir la parcelle exploitée par des jeunes groupés en associations de production parce que la coopération est l'unique issue d'abord pour mettre en valeur efficacement le peu de terres qui nous restent, ensuite parce qu'elle favorise l'achat et la vente en commun ainsi que l'intensification de l'agriculture.

Le Ministère, pour épauler l'effort des jeunes, fournira aux groupements qui se seront constitués des outils de défrichage et d'agriculture. Mais l'Encadreur devra nous transmettre au plus tôt les noms des jeunes qui se seront groupés dans chaque

secteur pour nous permettre d'estimer ces moyens.

Le Directeur du Paysanat pris la parole à son tour pour dire à ces jeunes que le Ministère s'est souvenu qu'il y a des jeunes en Commune NGARAMA. Quand nous donnons des parcelles aux familles, le problème reste celui de la Jeunesse car la parcelle de 2Ha est indivisible. Les jeunes n'auront donc pas où habiter lorsque nous aurons distribué toutes les parcelles. Nous avons donc accepté de donner cette parcelle de 10 Ha au MIJEUNESPORTS parceque nous voyions le problème qui se pose. L'exploitation de la parcelle sera collective: ce qui vous permettra d'acheter en commun les médicaments, vendre en commun et investir.

Les vieux ne changent pas facilement les méthodes de travail, mais vous les jeunes, nous attendons de vous que, vous cultiviez ce champs selon les conseils que vous recevrez des agronomes et que dans les champs de vos parents vous introduisiez petit à petit la méthode.

Vous ignorez la triste réalité que vous allez vivre dans quelques années lorsqu'il n'y aura plus de terre; puisque vous augmentez en nombre alors que le territoire n'augmente pas. Profitez donc de l'occasion qu'on vous offre.

Après des différents exposés ce fut le tour des débats.

- Q. Un Jeune dit qu'il n'a pas de parcelle et se demande où il va rentrer après le travail dans la parcelle collective.
- R. Il lui fut répondu que pour avoir une parcelle dans le paysanat il faut s'adresser à la commission ad hoc et que s'il veut travailler avec les autres il rentrera au domicile habituel.
- Q. Nous avons constitué une association au nombre de 5, avons fabriqué 3000 tuiles qui ont été toutes détruites par la pluies puis l'association est dissoute. Est-ce que les associations que vous voulez créer ne tomberont pas ~~ix~~ de la même façon ?
- R. Vous avez travaillé sans plan, sans conseils et sans méthode. Vous auriez dû savoir qu'on ne fait pas de tuiles en temps de pluies lorsqu'on a pas de hangar.
- Q. Quels sont les secteurs choisis ? les jeunes qui seront inscrits sont de quel âge? Est-ce que les mariés peuvent participer ?
- R. Concernant les secteurs c'est le Bourgmestre et l'Encadreur qui les détermineront. Quant à l'âge, nous nous occupons normalement des jeunes de 10 à 24 ans mais les plus âgés peuvent aussi s'inscrire mais sans exagérer le nombre. Les mariés sont également les bienvenus pourvu qu'ils ne soient pas trop nombreux.
- Q. Est-ce que ceux qui habitent loin de ce terrain n'en auront aucune part ?
- R. Si vous vous associez dans vos secteurs on vous trouvera où cultiver. Ensuite ce n'est pas que l'agriculture qui peut être pratiquée ici; vous pouvez faire des briques, des tuiles et toutes sortes d'activités artisanales.

- Q. Vous devriez nous aider à organiser les jeux pour pouvoir nous tenir ensemble et nous encourager.
- R. Si vous créez ces associations, profitez en aussi pour faire une équipe par secteur et on vous aidera.

Le Directeur du Paysanat profite pour annoncer aux Jeunes qu'il trouvera bien 2Ha dans chaque secteur pour les jeunes qui se seront mis en associations.

- Q. Un jeune soulève le problème des fauves qui dévastent les champs proches du parc.
- R. Le directeur du Paysanat répond qu'on ne punit jamais celui qui tue un animal trouvé dans son propre champ.
- Q. Un autre soulève le problème du logement pour ceux qui habitent loin
- R. Des baraques seront érigées sur place pour que ceux qui veulent dormir sur place restent.

La réunion fut clôturée à 12H00 par un mot de remerciement du Bourgmestre qui a promis d'envoyer le plus tôt possible la liste des jeunes recrutés.

Kigali, le 10/8/1981

D. G. Jeunesse
KANYARUSHOKI Claver.-

